

5.3. Le véhicule devra être restitué au lieu convenu entre les parties. Toute restitution en dehors des horaires indiqués au contrat, le véhicule restera sous votre entière responsabilité. En cas d'abandon du véhicule, vous resterez responsable du véhicule jusqu'à ce que nous soyons en mesure de le prendre en charge.

5.4. Dans le cas où nous vous autorisons à restituer le véhicule ailleurs qu'à l'endroit indiqué sur votre contrat ou si nous acceptons de nous déplacer pour le récupérer, vous resterez pleinement responsable du véhicule jusqu'à ce que nous l'ayons pris en charge.

5.5. Nos frais de location sont calculés par période de 24 heures et toute journée entamée est due. Tout dépassement de durée (heures/jours) initialement prévue au contrat doit faire l'objet d'un accord préalable du loueur. Toute prolongation entraîne la signature obligatoire d'un avenant de location. En cas de défaut de restitution ou de mise à disposition du véhicule au lieu convenu, et au plus tard à l'heure indiquée à cet effet dans le contrat de location, il vous sera facturé une journée de location supplémentaire au tarif journalier applicable, ainsi que les frais correspondant aux options choisies, pour chaque jour entier ou entamé de retard. Ce supplément s'applique sous réserve de toute prolongation du délai de restitution (ou "période de grâce") consentie en vertu d'un accord conclu préalablement avec nous, ou de notre politique en vigueur (pour plus de détails, veuillez vous adresser à l'agence de location). * La période de grâce est de 29 minutes. En cas de restitution dans un lieu différent de celui prévu initialement des frais additionnels vous seront facturés. En cas de restitution anticipée un nouveau calcul du tarif sera fait automatiquement et entraînera des pénalités. En cas de non-accord ou de non-respect des dates prévues de retour vous vous exposerez aux conséquences d'une plainte pour détournement et abus de confiance, à toutes les mesures qui seront prises auprès des autorités publiques pour récupérer le véhicule ainsi qu'à la déchéance de l'ensemble des assurances vous rendant responsable du vol et/ou de tout dommage subi par le véhicule à hauteur de la valeur vénale du véhicule.

5.6. Nous pourrions vous facturer un montant supplémentaire si, outre les dégradations liées à l'usure normale, le véhicule nécessite davantage qu'un nettoyage normal après sa restitution afin de le remettre dans l'état où il se trouvait préalablement à sa location, ce que vous acceptez.

5.7. Si vous souhaitez prolonger votre location au-delà de la durée initialement prévue au contrat, vous devez obligatoirement vous présenter et effectuer le règlement du supplément de prix correspondant à cette prolongation. Le loueur se réserve le droit de refuser la prolongation de la location sans indemnité pour le locataire, avec obligation pour celui-ci de restituer immédiatement le véhicule.

Le loueur se réserve le droit de mettre fin de manière anticipée, immédiatement et de plein droit à la location si vous ne respectez pas l'une des obligations essentielles du contrat, en particulier les conditions d'utilisation du véhicule, le paiement du loyer ou les conditions de restitution.

6. VOTRE RESPONSABILITE EN CAS DE DOMMAGE OU DE PERTE

6.1. Sous la seule réserve des éventuelles franchises liées à votre acceptation de l'une ou l'autre des options indiquées au paragraphe 4.2 ci-dessus, vous serez responsable envers nous pour tout préjudice et tout coûts, subis par nous en cas de perte, de dommage ou de vol dont le véhicule, ses équipements ou ses accessoires pourraient faire l'objet pendant la durée de la location. Votre responsabilité pourra comprendre notamment le coût des réparations, la perte de valeur du véhicule, la perte de revenus locatifs, les frais de remorquage et de stockage du véhicule ainsi que des frais de dossiers correspondant au coût subi par le loueur en relation avec la prise en charge de toute réclamation relative au dommage causé au véhicule, sauf si ce dommage nous est imputable, ou s'il est établi par un tiers ou ses assureurs que ce dommage est imputable au tiers. Vous ne serez pas tenu de nous verser de quelconque frais ou montant supplémentaire en cas de perte ou de dommage résultant directement d'une faute qui nous soit imputable ou d'une violation de notre part des termes du contrat de location.

6.1. Vous êtes pleinement responsable de tout dommage résultant d'une mauvaise appréciation de la hauteur du véhicule ou d'un choc avec des objets placés ou suspendus en hauteur ainsi que de tous les chocs et dégâts occasionnés aux parties basses et hautes du véhicule. Aucune garantie optionnelle ne saurait écarter cette responsabilité. Vous êtes pleinement responsable des pneumatiques, aucune garantie optionnelle ne saurait écarter cette responsabilité.

7. UTILISATION INTERDITE DU VEHICULE

7.1. Vous êtes autorisé à conduire le véhicule conformément aux conditions stipulées aux présents paragraphes 2 et 5 ci-dessus, en bon père de famille. En cas de non respect de ces conditions, vous serez tenu de nous indemniser pour toute responsabilité et pour toute perte, tous dommages et intérêts ou toutes dépenses que nous pourrions subir ou exposer du fait de votre manquement. Vous pourrez également perdre le bénéfice de toutes renonciations ou assurances que vous avez choisies. Nous nous réservons le droit de reprendre le véhicule à tout moment et à vos frais, en cas de non respect de votre part des termes du contrat de location.

7.2. Vous devez prendre soin du véhicule, vous assurer qu'il est fermé à clé, en sécurité et stationné en lieux sûrs quand vous ne l'utilisez pas, et utiliser tout appareil de sécurité fourni avec le véhicule. Vous devez retirer et conserver en lieu sûr tout appareil et/ou façade d'autoradio amovible lorsque le véhicule n'est pas occupé. Vous devez utiliser les ceintures de sécurité, sièges auto et toutes autres protections pour enfant.